

Pourquoi identifier les animaux de basse-cour ?

L'identification des animaux de basse-cour permet de prouver le sérieux d'un élevage. Elle est d'ailleurs obligatoire pour participer aux expositions de plus elle offre à l'éleveur un moyen de suivre son élevage, d'identifier les différents sujets en fonction de ses souches.

La conservation de la race pure et donc la conservation du patrimoine et de la biodiversité sont les objectifs poursuivis par les éleveurs sélectionneurs. Identifier l'origine de ses animaux est donc indispensable pour l'éleveur, il a besoin de connaître la généalogie des sujets qu'il élève.

Il existe différents types d'identification réglementaires :

- ▶ les bagues pour les volailles et ornements
- ▶ le tatouage aux oreilles pour les lapins
- ▶ les pastilles pour les cobayes

Les diamètres sont en m/m, et la couleur des bagues change chaque année.

Description d'une bague

Sur chaque bague sont gravés :

- F (France)
- le diamètre
- Deux chiffres (sur la largeur) : l'année
- Un numéro à plusieurs chiffres : le N° d'identification

Gestion des bagues

Un bordereau accompagne la remise des bagues à l'éleveur ; il mentionne pour chaque diamètre, les numéros extrêmes de chaque série (par dizaine indivisible). L'organisme distributeurs doit conserver plusieurs années les documents attestant les remises de bagues à l'éleveur. Ainsi en relevant le diamètre, l'année et le numéro d'une bague, il est possible de retrouver le naisseur du sujet et ses origines, c'est le début de la traçabilité.

C'est le naisseur qui bague : à 10 Jours pour les pigeons ; de 6 à 10 semaines pour les volailles. Quelquefois plus pour les très grandes races à souche lente (Combattant Asiatique). Chaque race a un diamètre défini par le standard : Identique pour les deux sexes, pour les pigeons et palmipèdes, un ou deux diamètres d'écart pour les volailles male ou femelle.

La bague est la carte d'identité de l'animal. Elle interdit de le confondre avec un autre. Elle permet de suivre les performances d'un sujet. Dans l'élevage; elle permet de retrouver la date de naissance et la filiation d'un animal, et ainsi juger le résultat de la sélection pratiquée. Lors des cessions, elle permet de retrouver l'origine de l'animal. En cas d'erreurs lors de la manipulation par exemple en concours, on retrouve le propriétaire puisque seuls les sujets bagués peuvent participer. Le n° de la bague doit être relevé sur la feuille d'engagement.

Mais la bague ne fait pas la race et encore bien moins le sujet parfait. Pour les volailles, l'éleveur profite de la pose des bagues pour éliminer les sujets présentant des défauts.

Identifier, c'est prouver que l'on pratique un élevage et une sélection rigoureuse.

IDENTIFICATION NATIONALE DES LAPINS DE RACES - CAHIER DES CHARGES

<http://www.ffc.asso.fr/ffc/images/documents/cdc%20%20identification%20nationale.pdf>

L'identification individuelle des lapins n'est pas une fin en soi. C'est l'opération préalable à toutes actions zootechniques. C'est en effet la base de la traçabilité animale, de la maîtrise sanitaire du cheptel et des actions d'amélioration génétique et de gestion de la variabilité génétique.

L'IDENTIFICATION DOIT ÊTRE :

- * **Nationale et uniforme** La gestion des numéros d'identification des lapins de races assure l'uniformité et l'unicité des identifiants à l'échelle nationale. Le système autorise la production de X N° par année, garantissant la production d'un identifiant unique pour l'ensemble des animaux nés sur le territoire national
- * **Fiable, stable et infalsifiable.** Pour être fiable, le système doit être aisément gérable et ce à tous les niveaux de la filière associative cunicole -éleveur, société locale, groupement et/ou union, fédération, FFC. Les informations doivent pouvoir descendre ou monter les niveaux pyramidaux de la cuniculture de façon simple et rapide. Les identifiants ne pourront être modifiés et accompagneront l'animal tout au long de sa carrière jusqu'à sa mort, quels que soient la destination des animaux et en particulier lors des échanges entre élevages.
 - Pour être stable, il faut que tous les acteurs touchant à l'identification acceptent de se conformer à certaines règles. Celles-ci doivent être facilement applicables, sans trop de contraintes de la part des différents partenaires.
 - Pour être infalsifiable les numéros d'identification des lapins de races sont appliqués de façon indélébile selon les préconisations homologuées par la F.F.C. Le contrôle éventuel de la régularité de l'identification doit pouvoir se faire aisément par tous les partenaires de la filière associative cunicole - responsables d'association, organisateurs de manifestation, juges, etc..., ainsi qu'éventuellement par des organismes ou personnes extérieurs : vétérinaires, par ex.
- * **Commode dans son application et son utilisation.** Le système doit permettre, à l'éleveur de suivre aisément et rigoureusement son élevage sur une longue durée, sans devoir s'encombrer de trop de papier pour pratiquer son passe-temps. Il doit être simple et d'utilisation rapide par les responsables de manifestation. Le système d'identification doit être simple pour permettre de retrouver rapidement le propriétaire d'un sujet.
- * **De coût le plus réduit possible.** La pratique de l'élevage de lapins de race restant un hobby, le système ne doit pas être trop onéreux et contraignant pour l'éleveur de base. Le coût du suivi doit également rester le plus faible possible.
- * **Respectueux du bien-être de l'animal** ; Limitation à 5 caractères maxi par oreille et 4 pour les lapins nains, voire 3 si possible. Il peut être préconisé pour ces derniers des caractères de hauteur 5mm au lieu de 7.

SA MISE EN ŒUVRE DOIT PERMETTRE :

- * **D'inventorier les éleveurs** par l'attribution d'un numéro d'éleveur ou d'élevage, les races et variétés avec leur effectif respectif. Ces inventaires sont à développer à différents niveaux : local, régional et national. Les numéros d'éleveur ou d'élevage sont uniques et attribués selon une règle homologuée par la F.F.C. La F.F.C. assure la gestion et la centralisation nationale de ces informations.
- * **L'enregistrement des généalogies** via les Clubs nationaux de races.* La mise en place d'un fichier national des enregistrements incluant tous les lapins de race identifiés. Les fichiers de base sont tenus par les Associations locales ou par les Clubs nationaux de races. Les enregistrements ou modifications sont possibles uniquement à ce niveau. Pour chacun des fichiers de base, une personne dite "ressource" devra être affectée pour effectuer cette gestion. Ces fichiers de base seront fournis aux Régions et / ou à la Fédération Française de Cuniculture. Ces organismes n'interviennent pas sur les informations des fichiers de base. Ils ont pour missions de compiler l'ensemble des informations transmises et de les rendre consultables par les autres structures. Pour la F.F.C., l'ensemble des informations ainsi rassemblées constitue le fichier national des enregistrements. Tous les ans il sera procédé de la même manière.
- * **D'écarter les fraudeurs.** En faisant appliquer les règles à chaque niveau, et en usant d'un contrôle régulier, le système doit permettre d'éliminer les fraudeurs.

Le 28 janvier 2012 Après prise en compte des observations de l'INRA et information faite auprès du Ministère de l'Agriculture